

# COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE DU LOIRET

## Avis de Course

### REGATE REGIONALE Championnat «MANCHE EST » LASER GRADE : 5A

Nom de la compétition : **Régate Régionale Laser « Manche Est »**

Date : **19 et 20 septembre 2020**

Lieu : **Cercle de la Voile du Centre**. Plan d'eau de l'Étang **du puits 45** (Cerdon du Loiret). Accès par la D948 et D976 ou par la D165 et D776

Organisation : **CDV 45. Comité Départementale de Voile du Loiret**, *sous l'égide de la Fédération Française de Voile*. En collaboration avec les clubs du CVC, Asptt.Orléans Voile et USM. Montargis Voile

Grade : **5A**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification*

#### **1. REGLES :**

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans les « Règles de course à la voile » (RCV 2017-2020.)
- Les règlements fédéraux (FFV).
- Les règles de l'association de classe AFL :
  - Règlement du classement des coureurs CNC.
  - Règlement du championnat manche EST.
- Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTION NATIONALES
- Le présent avis de course, les instructions de course avec leurs annexes.
- Le règlement de la navigation de plaisance du plan d'eau.
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

#### **2. PUBLICITE DE L'EPREUVE (DP)**

- Sans objet

#### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe : **LASER (Laser standard, Laser radial, Laser 4.7)**  
**Concurrents admis à participer**

Les **concurrents possédant une licence FFVoile** doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « **compétition** » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « **adhésion** » ou « **pratiquant** » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- du certificat de jauge ou de conformité
- Le timbre de membre de la classe **Laser 2020**

Les **concurrents étrangers** ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais)
- une autorisation parentale pour les mineurs.
- du certificat de jauge ou de conformité
- Justificatif 2019 d'appartenance à une organisation de classe Laser.

## Inscription obligatoire au plus tard le 11 septembre 2020

- Les bateaux admissibles doivent [se préinscrire obligatoirement sur le formulaire ici...](#)

**ATTENTION : Le nombre de bateaux est limité à 40. Voir chapitre 13 « Règles sanitaires COVID-19 »**

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivant :

Par bateau : **37€ jusqu'au 11 septembre 2020**

**60€ après le 11 septembre 2020**

Ce montant inclus le repas coureur du samedi soir

### 5. PROGRAMME

- **Confirmation Inscription** : Samedi **19 septembre** de **10h00 à 12h00**

- **Jour de course** :

Samedi **19 septembre** : le 1er signal d'avertissement est fixé à **14h30**. Courses à suivre.

Dimanche **20 septembre** : le 1er signal d'avertissement est fixé à **10h00**. Courses à suivre.

Dernier jour de la régates : Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h00**

Le nombre de courses est limité à **10**.

### 6. INSTRUCTION DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la « Prescription Fédérale »  
(Tableau d'affichage officiel au club house en extérieur)

### 7. PARCOURS

Le parcours sera de type construit (Triangle et/ou banane)

### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 sera modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour si un arbitrage semi direct est mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les instructions de course  
Si un arbitrage semi direct n'est pas mis en place, le RCV 44.1 n'est pas modifiée

### 9. CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition

(a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

### 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Un lot a chaque concurrent

### 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.  
En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 13. REGLES SANITAIRE « COVID-19 »

Les concurrents et accompagnateurs devront respecter les règles sanitaires « COVID-19 » du club d'accueil

Le nombre d'accompagnateur doit être limité aux seules nécessités liées aux transports de mineurs et aux entraîneurs (**obligation de se faire inscrire sur le registre traçabilité « covid » du club**)

La jauge de 40 inscriptions est dictée par la capacité du club d'accueil de réaliser 4 zones de préparation et mise à l'eau sur la base de 10 concurrents par zones

*C'est différentes dispositions pourront évoluer en fonctions des allègements éventuelles des règles sanitaires à la date de l'épreuve*

#### **14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Programme et hébergements : *En document joint*

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**Christian BOURGOIN Tél. 06 02 63 20 04**

[Amac.voile@Orange.fr](mailto:Amac.voile@Orange.fr)

### **ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES**

#### **Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2017-2020**

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

## PROGRAMME DE L'EPREUVE

### Journée régates

#### **Samedi 19 Septembre :**

A partir de 9h00 accueil

A partir de 10h00 confirmation inscription

**14h30** 1<sup>er</sup> signal d'avertissement

20h00 Repas des coureurs (Organisation CDV45) Club house ou centre de vacance OUL

#### **Dimanche 20 Septembre :**

**10h00** Signal d'avertissement

16h30/17h00 (au plus tard) Proclamation des résultats et remise des prix

## HEBERGEMENT

### Camping

Attention le « Camping de l'Etang du Puits » est fermé

Possibilité de stationner sur l'enclave territoriale du club (places limitées pour une douzaine d'installations, tente, caravane ou camping car) Pas de raccordement électrique, eau ou évacuation eaux usées possible. Point d'eau, sanitaires et lavabos à proximité.

### Centre de vacances de l'OUL

Exceptionnellement, en raison des consignes Covid19, l'hébergement est très limité et est réservé aux arbitres et bénévoles encadrant de la régates (Maxi 16 couchages) (draps non fournis, prévoir sac de couchage)

Infos Tél. JB Heraudet au 06 80 07 74 73

### Hôtel

A 6km Argent sur Sauldre 18410

Le relais du cor d'argent 02 48 73 63 49

A 16km Aubigny sur Nère 18700

La Chaumière 02 48 58 04 01

La Fontaine 02 48 58 02 59

A 14km Brinon sur Sauldre 18410

La Solognote 02 48 58 50 29

Auberge du 7 02 48 58 56 65

A 21km Sully sur Loire 45600

5 hôtels

A 28km Gien 45500

11 hôtels

- ◆ Comité du tourisme du Cher : [www.berrylecher.com](http://www.berrylecher.com)
- ◆ Comité du tourisme du Loiret : [www.tourismloiret.com](http://www.tourismloiret.com)